



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023 – 8H30 MOLINES EN QUEYRAS

**Présents :** ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, ARMANET Carole, GICQUEL Mathieu GARCIN Valérie.

**Absents :** HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

**Secrétaire de séance :** GARCIN Michel

### **1/ Approbation du compte rendu du 16 novembre 2023.**

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 16 novembre 2023.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **2/ Secours sur les pistes de ski alpin – Tarifs 2023-2024 du SDIS**

Madame le Maire présente au conseil municipal la tarification du SDIS relative aux secours sur pistes dans la commune de Molines en Queyras pour l'année 2023-2024.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **3/ Approbation des tarifs de secours sur les pistes des domaines nordiques du Queyras pour la saison hivernale 2023/2024 et signature de la convention.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes sont autorisées à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski de fond et fixe les tarifs des prestations de secours pour la saison 2023/2024.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **4/ Approbation des tarifs et remboursements des secours sur les pistes de ski alpin 2023-2024**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes sont autorisées à exiger des intéressés ou de leurs ayants droit, le remboursement des frais de secours qu'elles ont engagés à l'occasion d'accidents consécutifs à la pratique du ski alpin et fixe les tarifs des prestations de secours pour la saison 2023/2024.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### **5/ Convention pour les nocturnes pour la saison 2023-2024 avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que comme chaque année, il est nécessaire de signer une convention avec la Régie Syndicale des Stations du Queyras pour ce qui concerne les animations nocturnes du domaine skiable et précise les termes de cette convention avec une prise en charge de 50% de la régie.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **6/ Subvention Refuge One Love – Signature de la convention et campagne de stérilisation de chats errants.**

Madame le Maire précise que la commune fait le choix de faire appel à l'association Refuge One Love en raison de l'augmentation importante du nombre de chats errants non stérilisés/castrés et également de chatons. Afin de mettre en place le partenariat avec le Refuge One Love, une convention tripartite est signée entre l'association, la commune et le cabinet vétérinaire de Guillestre. Le cabinet vétérinaire pourra ainsi proposer des tarifs intéressants pour conduire la campagne de castration/stérilisation. Le montant de la cotisation s'élève à 500 euros par an.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **7/ Convention de mutualisation de livraison des cantines scolaires 2023-2024.**

Madame le Maire indique que les communes de Molines en Queyras et Abriès, ont mis en place un service de cantines scolaires sur leurs territoires moyennant un groupement de commande. Dans un souci de mutualisation et d'optimisation des coûts liés au service, les communes ont sollicité la CCGQ pour la livraison des repas auprès des cantines situées sur les communes qui en ont fait la demande. Il convient donc de passer une convention de mutualisation avec la CCGQ et la participation demandée à la commune est de 2 376 €.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **8/ Plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus, convention CCGQ-CITEO**

Madame le Maire indique que dans le cadre de la Responsabilité élargie des Producteurs d'Emballages ménagers, l'éco-organisme CITEO perçoit des contributions de ses adhérents. Ces contributions permettent de financer les collectivités qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés. A cette fin, CITEO a élaboré la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Considérant l'intérêt que cette convention soit portée par la Communauté de Communes du Guillestrois Queyras, il est proposé au conseil municipal de mandater la CCGQ pour le portage du plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus qui sera établi dans le cadre de la convention établie avec CITEO.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **9/ Convention d'occupation précaire du domaine public pour l'activité restauration**

Madame le Maire expose que cette convention a pour objet la mise à disposition par la commune de Molines en Queyras au bénéficiaire de l'autorisation précisé dans la convention, d'une fraction d'immeuble affectée au fonctionnement d'un espace restauration avec terrasse située 28 rue du Temple – Molines Village, aux dates et créneaux horaires fixés dans la présente convention.

La commune de Molines en Queyras consent à mettre à disposition du bénéficiaire de l'autorisation, le local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble cadastré section n°B116 pendant une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour un montant annuel de 6276 euros et 600 euros de charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public pour l'activité restauration.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **10/ Tarification de l'eau**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, afin d'entreprendre un programme de rénovation du réseau d'eau potable de fixer de nouveaux tarifs 2024 du rôle de l'eau de manière à soutenir ces travaux qui s'étaleront sur une longue période vu l'ampleur du chantier :

- Abonnement par propriétaire : 95 €
- Abonnement supplémentaire par gîte : 30 €
- Abonnement supplémentaire pour une unité de collectivité ou d'hôtel, laquelle correspond à une capacité de 5 lits : 30 €
- Prix du mètre cube de l'eau :
  - o Consommation de 0 à 50 m<sup>3</sup> : 1.5€
  - o Consommation de 50 à 120 m<sup>3</sup> : 0.75 €

- Consommation supérieure à 120 m<sup>2</sup> : 0.45 €
- Tarification à 0.15 € pour les catégories hôtel/ restaurant/agriculteur
- Coût de la réalisation du branchement au réseau d'eau potable : 518.33 €

La pose du compteur est à la charge du propriétaire.

L'application des tarifs reste la même pour les différentes catégories d'usagers (gites, collectivités, particuliers), de même que la perception du rôle d'eau qui se fera en une partie (abonnement et consommation) facturée en Automne.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **11/ Retrait de la délibération concernant la dénomination des voies.**

Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir retirer la délibération n° 16/2022 portant approbation de la dénomination de l'ensemble des voies de la commune en raison d'un changement de dénomination de voie.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **12/ Dénomination des voies**

Madame le Maire informe les membres présents que suite au retrait de la délibération n°16/2022 il est nécessaire de créer une nouvelle rue et fait une lecture du nouveau tableau de dénomination auquel a été rajouté au hameau de la Rua, l'impasse des bretons.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **13/ Demande de subvention pour un projet de Cabanes dans les Arbres / hébergements insolites.**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Dans un contexte économique-touristique, il s'agit d'offrir à la clientèle une nouvelle offre de loisirs et d'hébergement novateur qui s'inscrit dans un cadre écologique et de développement durable. Les hébergements dits « insolites » sont en pleine croissance. Ce concept permettra de développer l'offre sur les 4 saisons de l'année.

Madame le Maire rappelle le plan de financement : Sur un total de 258 057.60 € pour les dépenses, 40% seront pris en charge par l'état et 40 % par le département (soit 103 223 € chacun) et 20% resteront à la charge de la commune (soit 51 611.50 €).

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **14/ Demande de subvention pour les aménagements de jeux ludiques et de loisirs**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'Etat via la DETR, dans le cadre des aménagements de jeux ludiques et de loisirs. L'estimation du projet est de 42 812.50 € HT. Le financement pourrait être assuré par l'Etat à hauteur de 50 % soit 21 406.25 €. Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **15/ Mise en sécurité d'un local communal en un accueil de service public**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Dans un contexte de service à la personne, il s'agit d'offrir à la population un service de qualité qui s'inscrit dans un cadre local.

Madame le Maire rappelle le plan de financement : Pour un total de 58 579.54 € de dépenses, 30% sont financés par l'état (soit 17 574 €), 20% par le département (soit 11 716 €), 25.6% par la région (soit 15 000 €) et 24.4 % resteront à la charge de la commune (soit 14 289.54 €).

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### **16/ Demande de subvention pour l'aménagement communal d'un local aux normes accessibilités**

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. La mise aux normes d'accessibilités permettra de proposer un service public optimal et réglementaire.

Madame le Maire rappelle le plan de financement : Pour un total de 102 327.60 € de dépenses, 30% sont pris en charge par l'état (soit 30 698.40 €), 10% par le département (soit 10 232.70 €), 40% par la région (soit 40 931 €) et 20% à la charge de la commune (soit 20 465.50 €).

**Vote : Pour à l'unanimité**

**16/ Etat d'assiette des coupes 2024.**

Madame le Maire approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 et demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et elle (ou son assistant) assistera au(x) martelage(s) de la (des) parcelle(s) n°2\_i, 6\_i, 66 i.

**Vote : Pour à l'unanimité**

**Questions diverses :**

- Lancement concours Tremplin innovation 2024. Les candidatures sont possibles jusqu'au 8 février 2024.
- L'opportunité d'une AFP (association foncière pastorale) sur la commune a été évoquée lors d'une réunion avec le PNRQ.
- Déménagement de la pharmacie à Ville Vieille : une motion indiquant la position de la mairie à ce sujet a été prise et a été rajoutée en délibération.
- Le déploiement de la fibre n'est pas optimal sur la commune, notamment sur les zones où se situent de nombreux commerces.
- Réflexion sur le déplacement du marché estival pour fluidifier la circulation.
- Problème de vandalisme à la Rua au niveau des poubelles.
- Le système des cartes déchets peut être installé sur le téléphone.
- Prochaine commission logements jeudi 18 janvier à 18h30.
- Vœux du maire prévus le 13 janvier à 18h.
- Réflexion sur un changement du parc automobile (engins) de la commune.
- Demande d'une subvention de 500 euros pour un concert au col Agnel organisé par une association qui a retenu 12 cols dans le département.
- Demande de subventions pour les associations de la commune à transmettre via un formulaire avant le 10 janvier 2024.

**Fin de la séance à 11h10.**

Le Maire  
GARCIN Valérie